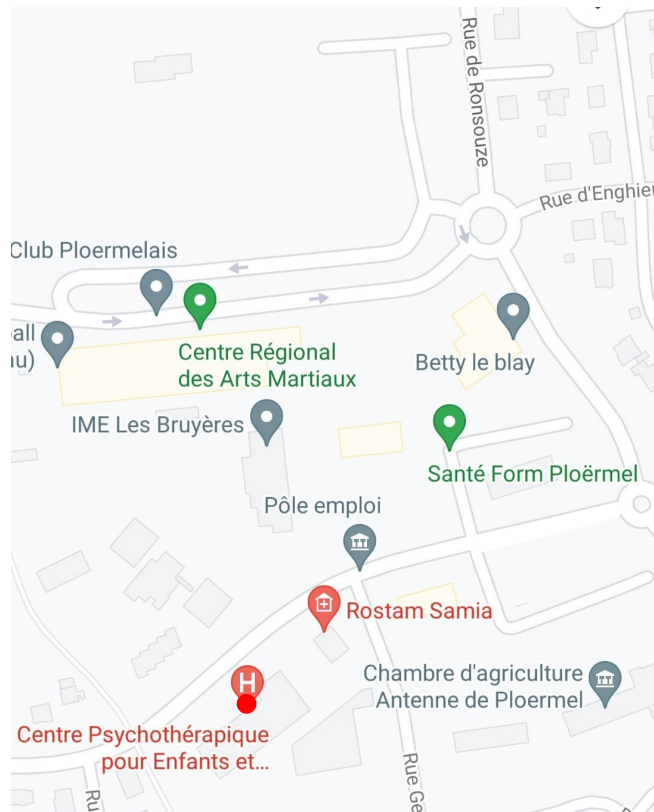


Où nous trouver ?

Rue Francis Mayer,
7, Parc d'activité de RONSOUZE
56800 PLOËRMEL



www.epsm-morbihan.fr
EPSM Morbihan Saint-Avé - 02.97.54.49.49
Service Communication - Février 2019

Comment s'adresser ?

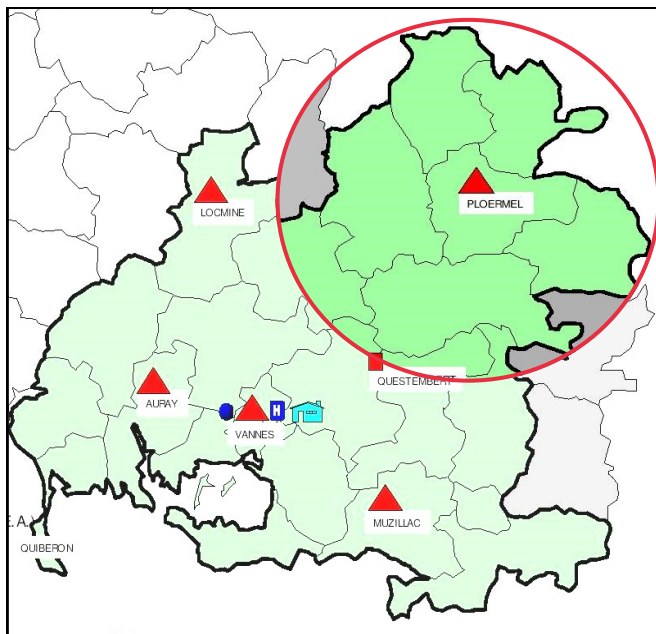
Le CPEA reçoit sur rendez-vous.

La demande est une démarche volontaire de la famille à son initiative ou suite à un conseil.

Elle est enregistrée par la secrétaire puis discutée en réunion pluridisciplinaire hebdomadaire afin d'apporter la réponse la plus adaptée.

La famille est ensuite recontactée pour fixer un RDV avec un ou plusieurs professionnels de l'équipe.

Les soins spécialisés en santé mentale s'adressent aux enfants et adolescents résidant dans la zone verte de la carte ci-dessous.



Les informations sont enregistrées dans un **Dossier Patient Informatisé** permettant d'assurer la continuité des soins. L'ensemble des logiciels informatiques utilisés par l'EPSM Morbihan est soumis et a fait l'objet d'une autorisation par la CNIL (Commission Nationale des Informations et Libertés) dans les conditions fixées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



PÔLE DE PÉDOPSYCHIATRIE

*Centre Psychothérapique
pour Enfants et Adolescents*

CPEA DE PLOËRMEL



**Accueil du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 17h00
sur rendez-vous**

Rue Francis Mayer,
7, Parc d'activité de RONSOUZE
56800 PLOËRMEL

☎ 02 97 74 06 85

Qui sommes-nous ?

Le Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents (CPEA) de Ploërmel fait partie du dispositif de soins en santé mentale du Pôle de Pédopsychiatrie de l'Établissement public de Santé Mentale du Morbihan

Le CPEA organise des actions de prévention et de soins pour les enfants et les adolescents.

Le CMP (Centre Médico-Psychologique) propose :

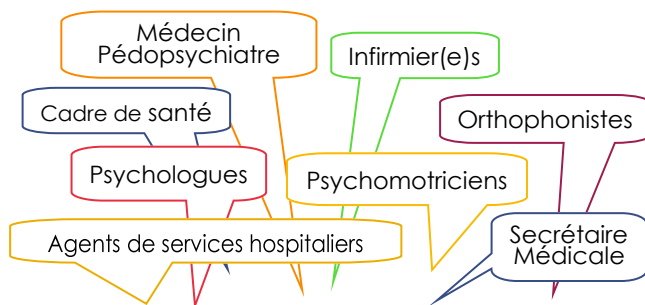
- des accueils et des suivis infirmiers
- des consultations médicales de pédopsychiatrie
- des consultations psychologiques
- des psychothérapies
- des prises en charge psychotraumatiques
- des suivis familiaux
- des bilans et des soins en orthophonie et en psychomotricité sur prescription du médecin de la structure

Des Groupes Thérapeutiques et des Soins Culturels :

Des soins en petits groupes d'enfants sont organisés autour d'une technique groupale spécifique, d'une médiation ou animés par des artistes intervenants extérieurs. Ils sont proposés suite à des entretiens médicaux et régulièrement évalués.

L'USAPB (Unité de soins ambulatoires parents/bébés) :

Une partie de l'équipe du CPEA s'intègre à un réseau de professionnels de la périnatalité du territoire, afin d'accueillir des parents et des bébés de moins de deux ans en prenant soin des premiers liens et des interactions précoces parents-bébés.



Les professionnels du CPEA de Ploërmel

L'HDJ (Hôpital de Jour) propose :

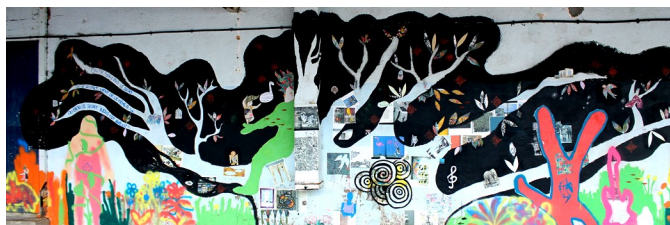
Après une période d'observation de l'enfant en groupe, des soins individualisés en HDJ sont proposés aux parents et à l'enfant par un médecin pédopsychiatre.

Les soins s'articulent entre temps de vie et ateliers thérapeutiques groupaux, prises en charge individuelles et ateliers à médiation en extérieur conformément aux projets de soins.

En accord avec les parents, un infirmier référent de l'enfant assure les indispensables liaisons avec la famille, l'école et d'éventuels autres partenaires.

Enfin, des soins intensifs de quelques jours peuvent être proposés dans le cadre de séjour thérapeutique extérieur avec hébergement.

L'ensemble du personnel est tenu au secret médical et professionnel



Fresque réalisée par le CPEA de Ploërmel

Pourquoi nous consulter ?

- Parce qu'un enfant, ou un adolescent, a des difficultés émotionnelles, relationnelles transitoires ou durables.
- Parce que son comportement et/ou sa scolarité inquiètent.
- Parce que son développement semble être perturbé.
- Parce que l'on se questionne sur sa parentalité.
- Parce que l'on se questionne sur les besoins, les attentes et les liens avec son bébé.

Le service facturation se charge d'effectuer la demande de prise en charge et d'obtenir le paiement des frais d'hospitalisations et de consultations auprès des organismes débiteurs (caisses d'assurance maladie, mutuelles...). Il est donc important de bien justifier des droits de votre enfants dès son accueil au sein de notre structure.

